L'Engagement
Le magazine de l'ANESF

L'Engagement n°38 :

Les étudiant•e•s sages-femmes face à la crise

Octobre 2020

SOMMAIRE

Présentation du nouveau Bureau National 4

Ségur de la Santé 10

La Rentrée de l'ANESF 12

L'accouchement à domicile : où en sommes-nous? 16

Port du Soutien Gorge : un fait de société ou une réelle aide médicale? 18

Focus ON : Besançon 24

Culture : Feminist in the City 26

Edito

Bonjour à toutes et à tous,

Une nouvelle année universitaire commence, avec des nouveaux·elles étudiant·e·s sages-femmes, et de nouveaux·elles diplômé·e·s. Cependant, cette année s'annonce bien particulière, dans le contexte actuel de **crise sanitaire**. Le bureau national de l'ANESF sera présent pour vous **informer** et vous **soutenir** dans les difficultés que vous pourrez rencontrer. N'hésitez pas à contacter la Vice-Présidente en charge de la **défense des droits** à l'adresse : **mesdroits@anesf.com**.

Qui dit nouvelle année, dit aussi nouveau bureau ! La liste « **L'ANESF : S'engager pour défendre, accompagner, représenter** » a été élue **le 5 juillet 2020**, lors du congrès à distance de l'ANESF.

Nous vous **accompagnerons** donc durant tout le mandat 2020-2021, dans des formations, des événements, des positions, des projets, et une lutte pour notre future profession.

Cette dernière est, jour après jour, mise à **rude épreuve**. Le **Ségur de la santé** ne déroge pas à la règle, bien au contraire.

Mais les sages-femmes sont toujours là, pour **défendre leur profession**, qui lutte pour la santé, le respect des patient·e·s, et de leurs droits.

Tout cela ne pourra pas se faire sans vous. L'ANESF, c'est les étudiant·e·s **sages-femmes** avant tout. Avec ce manque de reconnaissance dont nous faisons les frais, nous devons être **engagé·e·s**, nous devons **faire entendre notre voix**, être **acteur·ice·s de notre formation** et **revendiquer** l'accès la recherche, l'intégration universitaire, des aides financières adaptées, et bien d'autres choses encore.

C'est à nous de participer au **développement** et à **l'évolution** de notre formation et de notre future profession. Nous devons porter nos **convictions**, nos **idées**, et notre **vision**, dans toutes les sphères politiques et publiques.

En attendant de vous voir en événements, et en tours de réseaux, que nous espérons en présentiel, nous nous tenons à votre **disposition** par mail, et vous souhaitons du **courage** et beaucoup de réussite pour l'année 2020-2021.

Fanny Toussaint, Présidente de l'ANESF

MACSF

ÉTUDIANTS EN SANTÉ

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE - PROTECTION JURIDIQUE

Offert[1]

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

À partir de 16 € /mois[2]

ASSURANCE[4] ET FINANCEMENT AUTOMOBILE[5]

Des solutions sur-mesure

ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION

À partir de 5 € /mois[3]

PRÊT ÉTUDIANTS

Jusqu'à 60 000 €[6]

TOUTE UNE LIGNE D'OFFRES *Pour Vous*

Rejoignez plus de 90 000 étudiants en santé sur : facebook.com/etudiantsensante
Suivez-nous sur : twitter.com/EtudiantsSante et instagram.com/etudiantsensante

3233 Service gratuit + prix appel

PUBLICITÉ

Document commercial à caractère non contractuel, pour de plus amples informations vous référer aux conditions générales ou aux notices d'information.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Pendant vos études, hors internes, hors remplacements. (2) Tarif (hors cotisation association ALAP) valable sur un contrat MACSF Générique jusqu'au 30/04/2021, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine ou chirurgie dentaire de moins de 41 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (3) Tarif 2020 pour 1 ou 2 pièces. (4) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF assurances. (5) Avec Club Auto MACSF clubauto-macsf.com, 0 805 051 006, service et appel gratuits, sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature de votre contrat de financement. (6) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. L'assurance emprunteur Décès, Incapacité, Invalidité est exigée par le prêteur. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - SAM - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIREN n° 343 973 822 - Société de financement - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - Adresses postales : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DEFENSE CEDEX - ALAP - Association Libérale d'Assurance et de Prévoyance - Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 11 rue Brunel - 75017 PARIS - Club Auto - AMTT - S.A. au capital de 100 000 € - Détentrice de la marque Club Auto - 301 500 203 RCS NANTERRE - Mandataire non exclusif en opérations de banque et service de paiement de MACSF financement - N° ORIAS 070 35 228 - Siège social : 5 rue Vernet - 75008 PARIS.

20_469 - 07/2020

Présentation du Bureau National

Élue le 5 juillet 2020, la liste « *L'ANESF : S'engager pour défendre, accompagner, représenter* » de l'Association nationale des étudiant.e.s sages-femmes est fière de vous représenter pour ce mandat. Dans la suite de cet article, vous retrouverez la présentation de chacun·e des membres ainsi qu'une liste non exhaustive de leur principales missions.

Présidente Fanny TOUSSAINT (M2 - Nîmes)

- President@anesf.com

> Coordonner le bureau national

> Représentation

> Administration de la FAGE

« Je me suis toujours investie, et la passion, la volonté, que nous appelons souvent la flamme associative, a certes parfois vacillé, mais est toujours présente, aussi intense, et me pousse aujourd'hui à m'investir encore pour l'ANESF »

Secrétaire générale en charge des événements administrateurs : Caroline MEYNIER (M2 - Montpellier)

Secretaire@anesf.com -

> Gestion administrative de l'association

> Organiser et coordonner les événements administrateurs

« Je souhaite mettre un point d'honneur à la proximité de l'ANESF avec vous, administrateur·rice·s, afin de faire correspondre au mieux notre structure aux besoins des étudiant·e·s sages-femmes que vous représentez, et dont nous portons la voix »

Trésorier : Maxime DOUINE (M1 - Metz)

- Tresorier@anesf.com

> Gestion de la trésorerie de l'ANESF

> Gestion des subventions

« La solidarité et la réactivité des administrateur·rice·s, l'implication des étudiant·e·s sages-femmes ou la diversité des pôles de l'ANESF me donnent aujourd'hui l'envie d'intégrer le bureau national et perfectionner encore et toujours notre structure »

Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la défenses des droits : Bérénice BRAZS (M2 - Amiens)

- Affairessociales@anesf.com / Mesdroits@anesf.com

> **Défendre les étudiant·e·s sages-femmes**

> **Promouvoir le bien-être étudiant**

> **Travail sur précarité étudiante et menstruelle, gestion des bourses, frais complémentaires, statut de l'étudiant·e hospitalier·e...**

« J'ai toujours apprécié m'impliquer afin de faire évoluer les situations, à travers la communication, l'argumentation, l'approfondissement de mes connaissances, l'élaboration de contacts... »

Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Apolline MADEC (M1 - Brest)

Enseignementsup@anesf.com -

>Suivi des dossiers de l'ESR
(Intégration universitaire, recherche, service sanitaire, orientation...)

>Administration de la FAGE

« Mon intérêt pour la profession, ses perspectives d'avenir dont l'essor de la recherche, ainsi que les problématiques de la formation initiale des étudiant.e.s sages-femmes, n'a fait que croître »

Vice-Présidente en charge de la coordination du Réseau : Joanna ROMAGNOSI (M2 - Tours)

- Reseau@anesf.com

> **Coordonner le suivi des associations**

> **Pérenniser le réseau de l'ANESF**

« Cela m'a permis de me rapprocher de ma formation, de mon futur métier, ainsi que de mes futur.e.s collègues, de m'investir pour nous, étudiant·e·s sages-femmes, soyons un réel moteur pour décider de notre avenir »

Présentation du Bureau National

Vice-Présidente en charge de la coordination des Événements Nationaux : Laura RAYSSAC (M1 - Nîmes)

- Evenements@anesf.com

> **Organiser et Coordonner les événements nationaux de l'ANESF**

« A travers ce parcours, j'ai acquis le goût des responsabilités, le sens de l'organisation et un réel plaisir à m'investir au sein d'une équipe »

Vice-Présidente en charge des Perspectives Professionnelles : Garance de RICHOUFFTZ (M1 - Besançon)

Perspectivespro@anesf.com -

> **Collaborer avec les organisations professionnelles**

> **Faire connaître la structure et les revendications des étudiant·e·s sages-femmes aux député·e·s et sénateur·ice·s**

« Il aura enrichi mon expérience sur le fonctionnement et la communication au sein d'un bureau, l'importance du rôle de l'ANESF. J'ai pu prendre pleinement conscience des nombreuses problématiques des étudiant·e·s sages-femmes »

Vice-Présidente en charge des Élections et du Suivi des élu·e·s : Soizic PENGAM (M2 - Angers)

- Elections@anesf.com

> **Etablir les stratégies électorales de l'ANESF**

> **Revendiquer et Accompagner les élu.e.s**

« L'essentiel de nos engagements étudiants est de pouvoir valoriser notre statut d'étudiant·e *et de futur·e sage-femme, pour que les futures générations ne rencontrent plus les mêmes difficultés que nous »*

Vice-Présidente en charge des Partenariats : Joy BROCHARD (M1 - Angers)

- Partenariat@anesf.com

> **Pérenniser et Développer les partenariats de l'ANESF**

« Une ouverture et un enrichissement professionnel et personnel, de l'utilité auprès de tou·te·s les étudiant·e·s sages-femmes de France, des relations humaines professionnelles ainsi qu'un esprit de négociation »

Vice-Présidente en charge de la Santé Publique : Laura FAUCHER (M1 - Clermont-Ferrand)

Santepublique@anesf.com -

> **Porter le Projet Hera**
> **Sensibiliser les étudiant.e.s sages-femmes et le grand public aux questions de santé publique**
> **Lutter contre les différentes discriminations**

« L'ANESF est pour moi une suite logique pour laquelle je suis prête à m'investir à 100% dans l'intérêt de tou·te·s les étudiant·e·s sages-femmes »

Vice-Présidente en charge de la Culture, de la Citoyenneté et de l'Environnement : Floriane GRIMAULT (M1 - Bourg-en-Bresse)

- Innovationsociale@anesf.com

> **Apporter de la culture aux étudiant.e.s sages-femmes**
> **Sensibiliser à l'écologie et à la citoyenneté**

« Depuis plusieurs années, j'ai la volonté d'aider autrui sous de multiples formes »

Présentation du Bureau National

Vice-Présidente en charge de la Formation : Emie JOURDAIN (M1 - Lille)

- Formation@anesf.com

> **Coordonner les événements de formation**

> **Permettre une formation optimale du réseau de l'ANESF**

« Répondre aux besoins de toutes les associations locales / écoles et les aider dans la gestion de l'association, améliorer la vie à l'école et le bien-être étudiant »

Vice-Présidente en charge de la Communication : Wafae EL AMRANI (M2 - Metz)

Communication@anesf.com -

> **Etablir la stratégie de communication de l'ANESF**

> **Gestion de la communication externe de l'ANESF**

« Mon désir d'être utile à la communauté des étudiant·e·s sages-femmes est à son paroxysme, et rentrer au bureau national pour clore mes études m'apparaît donc comme la consécration de ce passé associatif »

Chargée de mission Communication : Natalia SOBIESKI (M1 - Grenoble)

> **Réaliser les visuels et chartages**

> **Maintenir à jour et développer le site internet**

« Ma participation à la dernière CESRA et aux JN'ESF m'a grandement plu et j'ai à coeur de contribuer à mon échelle au maintien et au développement des actions entreprises par l'ANESF »

Vice-Présidente en charge du Tutorat : Claire BRIAULT (M2 - Amiens)

- Tutorat@anesf.com

> **Coordonner et valoriser les tutorats**

« Ces dernières années d'associatif m'ont confirmé l'importance du partage, de l'esprit d'équipe et de notre engagement pour nos études et notre futur métier »

Vice-Présidente en charge des Projets Internationaux : Blandine GUILLOU (M1 - Poitiers)

- International@anesf.com

> **Travailler sur l'accès aux stages à l'étranger**

> **Renforcer les liens internationaux de l'ANESF**

« L'ANESF a le poids nécessaire pour améliorer notre savoir-faire et notre savoir-être, pour les professionnel·le·s que nous serons demain »

Ségur de la santé

Le 17 mai dernier, le Ministre de la Santé annonçait le lancement d'un « **Ségur de la santé** » du nom de l'avenue où se trouve le ministère de la Santé et des Solidarités.

Le **Ségur de la santé** devait être une concertation des acteur·ice·s de la santé par le ministère, afin d'aboutir à une réforme du système de santé.

Cette grande réunion multilatérale s'est tenue à partir du 25 mai, et a finalement abouti à un accord signé le **13 juillet 2020.**

Ce qui devait être une réforme ambitieuse s'est révélée être très **décevant**, pour l'ensemble des acteur·ice·s de la santé.

Nos revendications étaient les suivantes :

> Position 1 : Les étudiant·e·s sages-femmes se positionnent en faveur de la **revalorisation des rémunérations versées dans le cadre du statut d'étudiant·e hospitalier·e en maïeutique**. Ces dernières doivent être supérieures à **3€90** nets de l'heure, soit le montant minimum de rémunération d'un·e étudiant·e lors d'un stage, fixé par le code de la Sécurité Sociale.

> Position 2 : Les étudiant·e·s sages-femmes se positionnent en faveur de **l'extension du statut de l'étudiant·e hospitalier·e pour la DFGSMa3** et **l'extension des indemnités forfaitaires de transport dès la DFGSMa2**.

> Position 3 : Les étudiant·e·s sage-femme se positionnent en faveur de la **gratuité des tenues et de leur entretien** chaque année du cursus de maïeutique.

> Position 4 : Les étudiant·e·s sages-femmes se positionnent en faveur d'une équivalence Aide Soignant·e dès la validation de la DFGSMa2 et **d'Auxiliaire de Puériculture dès la validation de la DFGSMa3**.

> Position 5 : Les étudiant·e·s sages-femmes se positionnent en faveur de la création d'un statut de **bi-appartenant·e** pour les sages-femmes.

> Position 6 : Les étudiant·e·s sages-femmes se positionnent en faveur de la **démocratisation des maisons de naissance**, l'**ouverture** de nouvelles structures, ainsi que **l'accueil d'étudiant·e·s** sages-femmes en stages.

> Position 7 : Les étudiant·e·s sages-femmes se positionnent en faveur de la création d'un **statut de maître de stage universitaire**.

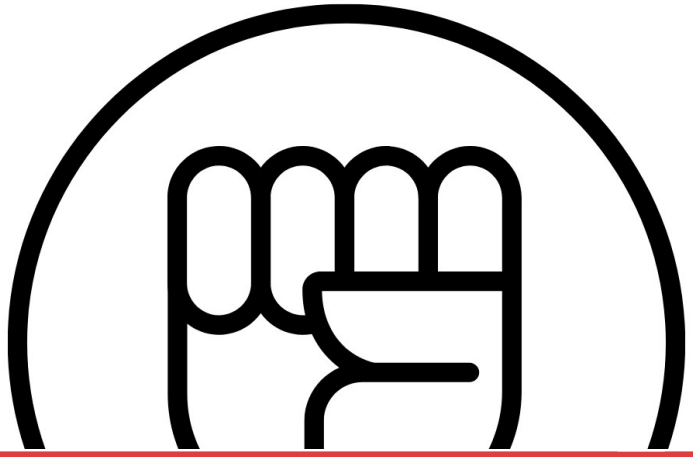

En ce qui concerne les étudiant·e·s hospitalier·e·s (maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie), nous avons obtenu une revalorisation des salaires de :

260€ bruts en DFASMa1 (+130€) et
320€ bruts en DFASMa2 (+ 69€)

D'après Olivier Véran, cette revalorisation devrait être effective dès **septembre 2020.**

Cela reste inférieur à notre position de plus de 3,90€ de l'heure (minimum de rémunération d'un·e stagiaire dans l'enseignement supérieur), mais reste néanmoins une victoire !

En ce qui concerne les professionnel·le·s, une revalorisation de **183€** supplémentaires a été annoncée pour les sages-femmes, profession médicale, 5 ans d'études, travaillant les nuits et les week-ends, et passant par la première année commune aux études de santé, c'est-à-dire moins qu'un·e infirmièr·e à l'hôpital (+218€/mois), qu'un·e médecin (+256€/mois), qu'un·e interne (+265€/mois), qu'un·e aide-soignant·e en EHPAD (+218€/mois). Cette revalorisation est la même que les **professionnel·le·s non médicaux·ales**.

L'ensemble de la profession est **scandalisée** par le **manque de respect** et de **reconnaissance** qu'elle subit, et de nombreux·ses député·e·s ont interpellé le gouvernement afin de demander des comptes.

Nous avons beaucoup **communiqué** à ce sujet sur les réseaux sociaux. Nous vous invitons d'ailleurs à relayer nos publications sur **Facebook** (@AnesfSageFemme), **Instagram** (@anesf_sagefemme) et **Twitter** (@ANESF_FR).

> Plusieurs médias ont aussi relayé **nos paroles** *ci dessus une image tirée d'un article de* Thotis *(lien)*,

ainsi que :

> Parole de sages-femmes *(lien)*

> La **Profession** sur FR 24 News *(lien)*,

> Mr Mondialisation *(lien)*.

Les organisations professionnelles essaient d'obtenir une réouverture des concertations, au vu du mécontentement du secteur de la santé. L'ANESF continuera à se **battre**, à **porter les positions** des étudiant·e·s sages-femmes, et à **s'engager** pour notre formation et notre future profession.

Fanny Toussaint, Présidente de l'ANESF

Rentrée de l'ANESF

L'heure de la rentrée a sonné, pour nos étudiant·e·s c'est l'occasion d'une nouvelle année pleine d'apprentissages théoriques et cliniques mais aussi de nouvelles rencontres. Et pour nous, bureau national de l'ANESF cela annonce **une nouvelle année pleine d'objectifs.** Tout d'abord nous irons à la rencontre de nos adhérent·e·s afin de nous présenter avec nos projets et nos envies, apprendre à vous connaître, répondre à vos questions et entendre vos attentes.

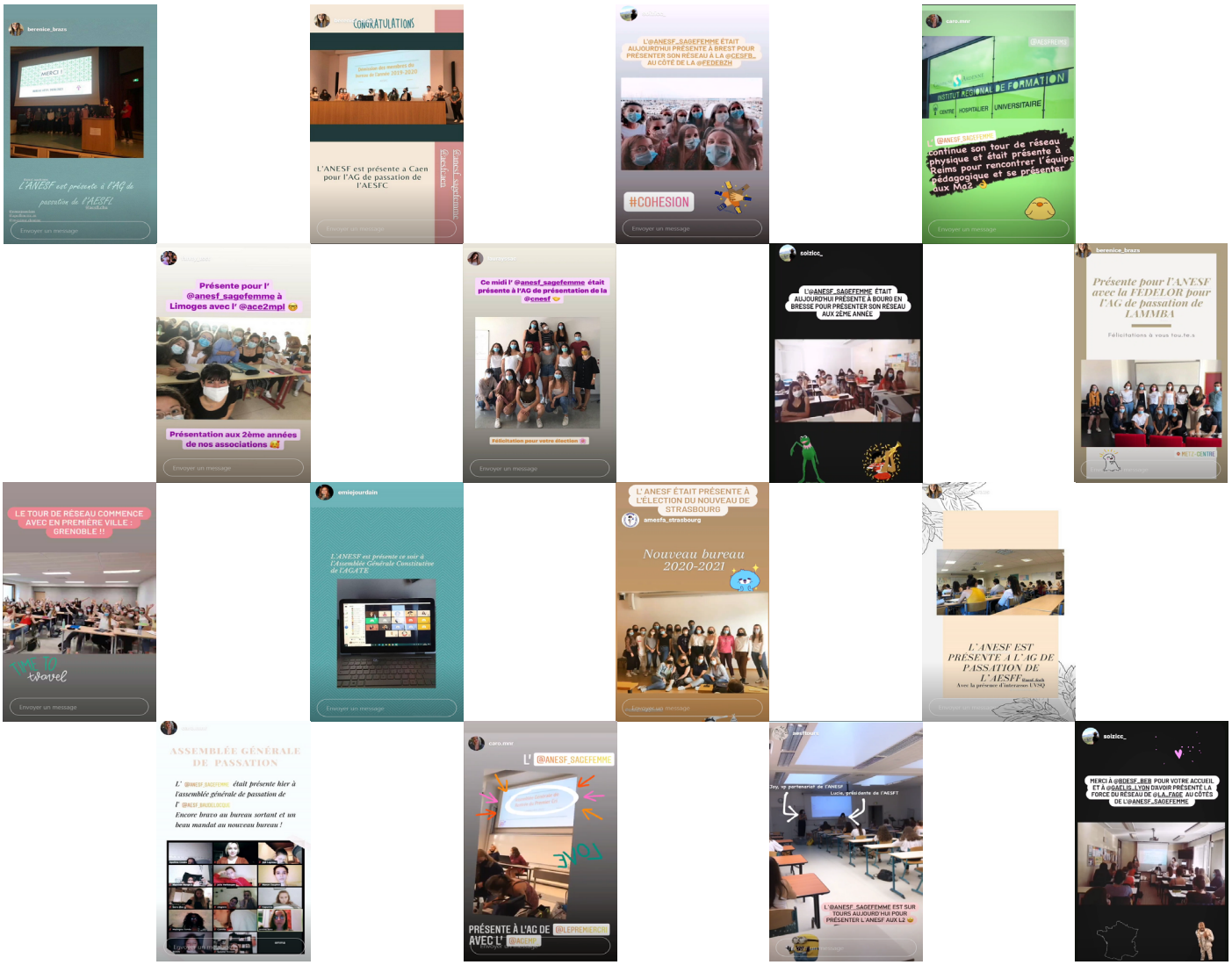

C'est pleine de motivation que notre équipe commence son mandat. La situation des étudiant·e·s sages-femmes s'améliore difficilement et il nous tarde de reprendre mais aussi de **développer les différents groupes de travail avec vous**. Notamment les groupes sur le bien-être qui ont été mis en place suite à l'enquête bien-être de 2018. Groupes en collaboration avec les équipes pédagogiques, **ayant pour but de trouver des solutions et de les partager à l'ensemble du réseau**. L'ANESF va donc continuer de représenter ses étudiant·e·s, de porter ses positions, de former sur différents sujets, mais aussi d'apporter son soutien à chacun·e des étudiant·e·s.

La rentrée est signe de beaucoup de changements pour nos étudiant·e·s mais aussi pleine de nouvelles dépenses importantes. A ce sujet, l'ANESF se penche dès le mois de juillet sur **l'indicateur du coût de la rentrée,** que vous pouvez retrouver sur notre site. Cette année, nous avons estimé la rentrée pour un·e étudiant·e entrant en 2ème année de sage-femme à 2401,22€, **soit une augmentation de 2,68%** par rapport à l'année dernière. Suite à cela, nous avons établit une liste de revendications reprenant déjà en grande partie celles de l'année dernière. L'indicateur nous a permis de développer **deux axes essentiels**, premièrement la situation épidémique et ses conséquences, développé plus tard dans l'article, et deuxièmement, les frais complémentaires illégaux.

En effet, suite à un recensement des frais demandés par vos établissements de formation nous constatons une nouvelle fois des **achats de matériel de stage**. Ceux-ci sont pourtant **illégaux** et pourtant bien **trop présents**. Cependant les frais complémentaires ne sont pas uniquement dus au matériel de stage, certaines universités demandent des frais d'inscriptions supplémentaires au montant fixé dans les textes de lois. L'ANESF se mobilise contre ces pratiques. Les tenues de stage doivent être **fournies gratuitement par les CHU** de référence aux établissements de formation, **ainsi que leur entretien**.

La crise du COVID-19 a su montrer que les CHU avaient les ressources nécessaires pour fournir des tenues aux étudiant·e·s présent·e·s sur leur terrain de stage, mais aussi que la gestion de leur entretien était possible. Nos revendications sont alors tout à fait réalisables et **nous nous mobiliserons jusqu'à obtenir gain de cause.**

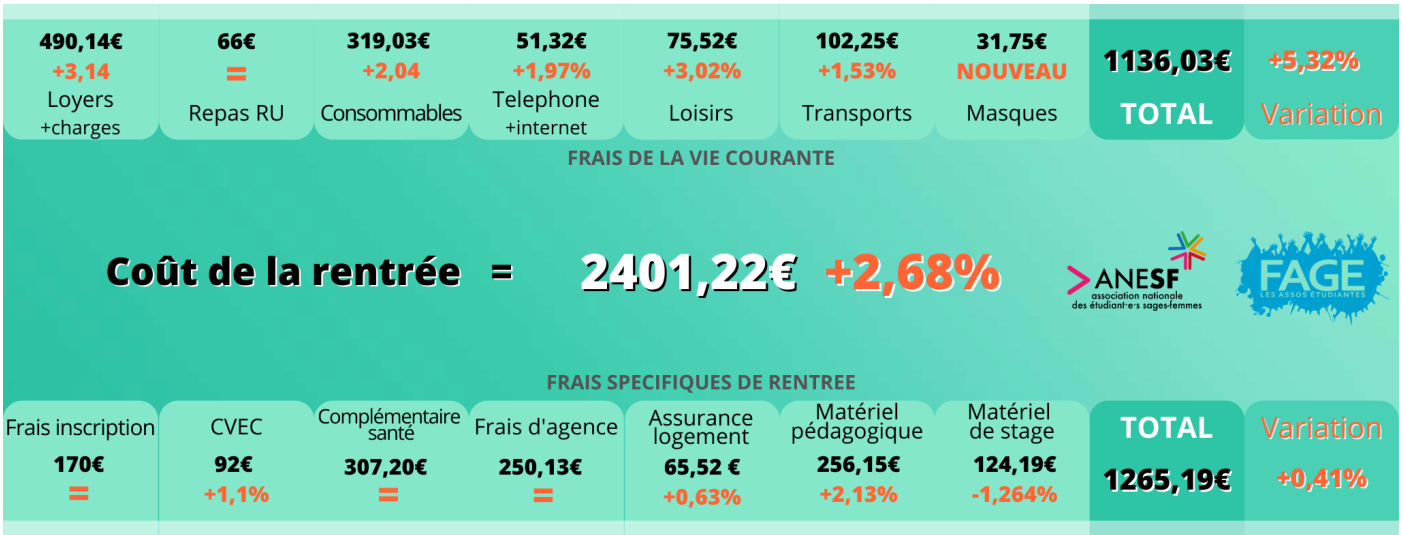

Rentrée de l'ANESF

La rentrée scolaire s'annonce insolite au vu de **la situation épidémique** dans laquelle nous sommes depuis maintenant quelques mois. Pour l'organiser au mieux et permettre une continuité des enseignements malgré ces circonstances, une circulaire a été émise début août pour organiser la rentrée sereinement autour de **5 axes**.

Le premier axe concerne les mesures sanitaires, telles que la **distanciation physique** d'au moins un mètre entre les individus, le **port de masque** systématique et la gestion des **flux de circulations**, par exemple.

Le second axe évoque la **continuité pédagogie** en cas de reprise de l'épidémie, de reconfinement localisé ou pour les personnes à risque de formes grave de Covid-19. Pour assurer les enseignements dans ces conditions, le **recours aux outils numériques** sera nécessaire ; ainsi, des plateformes de ressources d'outils pédagogiques ont été créées.

L'**organisation des activités hors-enseignement** est également abordée. Ces dernières, qu'il s'agisse de rencontres scientifiques, des SUAPS, des bibliothèques ou restaurants universitaires, pourront être **maintenues** si le respect des règles sanitaires est garanti. Les **inscriptions** de rentrée devront se faire de manière **dématérialisée** autant que possible.

Concernant l'**accompagnement des** étudiant**.e.s**, il se poursuivra avec notamment la mise en place de téléconsultation pour **maintenir l'accès aux soins**, le **recours au dispositif d'**étudiant.e.s **relais santé**, la **promotion des aides sociales existantes**, etc. Un point particulier est réservé aux événements d'intégration, qui sont ***fortement déconseillés*** car ils présentent un risque au regard de la pandémie, et qui s'ils ont lieu devront respecter les règles concernant les rassemblements festifs à l'heure du Covid-19.

Pour finir, la circulaire évoque le **dialogue au sein des établissements**, en stipulant que les modalités d'organisation de la rentrée seront le fruit d'une réflexion entre les représentant.e.s du personnel et les étudiant.e.s. *(Si vous souhaitez lire la circulaire officielle, voici son lien).*

L'ensemble du bureau de l'ANESF vous souhaite une bonne rentrée scolaire et une belle année, en vous rappelant qu'en cas de besoin, nous restons joignable à cette adresse : **bureau@anesf.com**

Apolline Madec,
Vice Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Bérénice Brazs,
Vice Présidente en charge des Affaires Sociales et de la Défense des Droits

ÉTUDIANTS : POUR REGARDER L'AVENIR AVEC ASSURANCE, DÉCOUVREZ NOS OFFRES

1. Avec la carte la médicale Plus, cumulez **responsabilité civile professionnelle, protection juridique, capital invalidité professionnelle, offerts** pendant toute la durée de votre cursus

2. Avec **l'assurance santé**, bénéficiez d'une couverture adaptée et d'un tarif privilégié **à partir de 14,56 €* par mois**

3. Avec **l'assurance automobile et 2 roues**, assurez mieux tous vos déplacements professionnels et privés

4. Avec **l'assurance habitation**, profitez d'une offre dédiée jusqu'à 4 pièces, que vous soyez propriétaire ou (co)locataire **à partir de 60 €* par an**

Contactez vite votre Agent Général

0 969 32 4000 Service gratuit + prix appel

APPEL NON SURTAXE

*Voir conditions en agence.

Les contrats la médicale Plus, La Médicale Assurance Automobile et La Médicale Assurance Habitation sont assurés par La Médicale de France. Le contrat Assurance 2 roues est commercialisé par La Médicale Courtage. Le contrat La Médicale Santé est souscrit par La Médicale Vie Prévoyance auprès de La Médicale de France. Le contrat de prévoyance est souscrit par La Médicale Vie Prévoyance auprès de Predica et La Médicale de France. La Médicale de France, entreprise régie par le Code des Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 4 618 116 €. Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris. 582 068 698 RCS Paris. - À compter du 1er juin 2020, le siège social est transféré au 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 Paris. Adresse de correspondance : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75499 Paris Cedex 10. La Médicale Vie Prévoyance - Association Loi 1901 - 50-56 rue de la Procession 75015 Paris. À compter du 1er juin 2020, le siège social est transféré au 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 Paris. Predica, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, siège social 50-56 rue de la Procession 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris. À compter du 1er mai 2020, le siège social est transféré au 16-18, boulevard de Vaugirard 75015 Paris. La Médicale Courtage - Siège social : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul 75010 Paris. Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, immatriculée sous le numéro 822 103 099 RCS Paris. Société de courtage d'assurances inscrite sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS N° 16 005 653. Les contrats sont commercialisés par les Agents Généraux de La Médicale.
Document à caractère publicitaire simplifié et non contractuel achevé de rédiger en mars 2020. APFP 4955.

lamedicale.fr

La médicale
assure les professionnels de santé

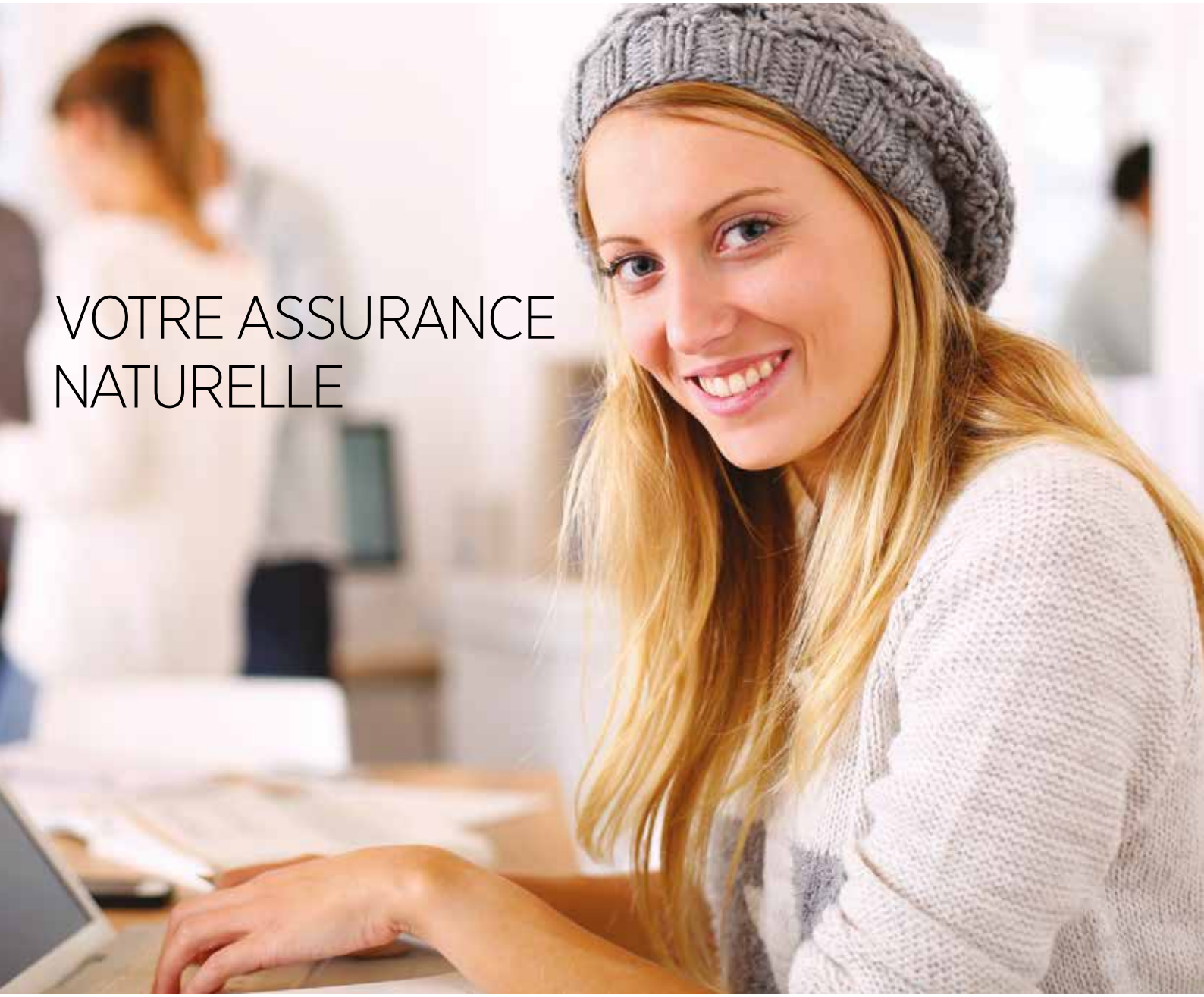

L'accouchement à domicile : où en sommes-nous ?

Un accouchement accompagné à domicile (AAD) est un **accouchement physiologique**, **non médicalisé** respectant le rythme de la mère et de l'enfant, qui se déroule à domicile, accompagné par une sage-femme. Cet accompagnement par la sage-femme débute, lui, bien avant le jour de l'accouchement : c'est un **accompagnement global** du début de la grossesse jusqu'aux suites de couches

On compte environ 2000 accouchements à domicile par an en France (0,25% des accouchements), et seulement 77 sages-femmes le pratiquent en 2020.

Les quelques sages-femmes pratiquant l'accouchement à domicile le savent bien, de même que les familles souhaitant accueillir leur enfant à domicile : le **contexte n'est pas favorable** en France. En effet, même si les femmes sont libres de choisir où, comment et avec qui elles souhaitent accoucher, il n'en reste pas moins qu'accoucher à domicile est très difficile d'accès.

Mais pourquoi aussi peu de sages-femmes réalisent des AAD ? Depuis la **loi Kouchner** en 2002, les sages-femmes libérales doivent recourir à une **assurance responsabilité civile professionnelles** (RCP). En théorie, le prix de cette RCP varierait entre 19 000 et 25 000 euros soit approximativement le revenu annuel moyen d'une sage-femme. Cette somme est calculée sur la base du risque encouru par les obstétricien·ne·s, qui ont une patientèle plus à risque, et non sur la base d'un accouchement à **bas risque obstétrical**. En pratique, trouver un organisme assurant l'AAD est devenu impossible, les assurances se sont petit à petit désengagées du secteur médical, ne proposant plus cette option dans leurs contrats. En 2020, tous les groupes d'assureurs contactés ont déclaré refuser d'assurer les AAD.

Sans RCP, si la sage-femme est poursuivie en justice, elle devra elle-même payer l'amende pouvant aller jusqu'à 45 000 euros, ainsi que risquer une interdiction d'exercer pour une durée de 3 ans. Même si depuis 15 ans, aucune poursuite pour ce motif n'a été engagée. **Une tolérance existe au nom de la loi Kouchner** qui met en avant le droit des usager.e.s de choisir le lieu ainsi que le·la professionnel·le qui réalisera les soins d'une part, et la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) qui réaffirme en 2010 « le droit de la vie privée des parents de choisir le lieu de naissance, dont le domicile » d'autre part.

Garance de Richoufftz, Vice-Présidente en charge des Perspectives Professionnelles

Le port de soutien gorge :
un fait de société ou une réelle aide médicale?

Le soutien-gorge est de loin l'objet envié par chacun·e. Depuis notre enfance, cette lingerie nous semble évidente et naturelle au point d'en devenir un idéal pour celles et ceux qui rêvent de le porter un jour pour faire comme ces adultes qui l'exposent au quotidien. Pourtant, pouvons-nous dire si le soutien-gorge est bon pour notre santé? Savons-nous les répercussions de son port au quotidien? Ou alors est-il simplement un outil de mode dont la société s'est emparée?

Pour votre information, voici la définition du soutien-gorge: *(nom masculin)* "Sous-vêtement féminin destiné à soutenir les seins." Jusque là, on s'y attendait mais d'où vient réellement ce sous-vêtement?

On commence à entendre parler du soutien-gorge aux alentours de l'Antiquité où les femmes utilisaient un chiton en Grèce ou un zona à Rome pour **cacher leur hanches et leur poitrine**. A cette époque, la silhouette de la femme devait être non genrée.

Quelques siècles plus tard, c'est tout l'inverse ! En 1370, un édit stipule qu'il est interdit de se soutenir la poitrine « que ce soit par disposition de la chemise ou par robe lacée ». Les femmes se retrouvent alors à ne plus rien porter, laissant leurs seins libres.

Ce fut ensuite l'ère du corset dont l'objectif est cette fois de comprimer l'abdomen pour faire ressortir les hanches et la poitrine. Nous voilà bien loin de l'époque Antique !

D'abord fait avec du bois puis avec du métal, il est le symbole de la féminité pendant plus de 500 ans. Il est pourtant un **fléau pour la santé** de la femme provoquant des fausses couches, des escarres, des déformations de la colonne vertébrale ou même une atrophie des muscles abdominaux.

Ca fait réver d'être une femme à cette époque…

Il faudra attendre le XXème siècle pour entendre parler du gorgerette ou de la brassière, les précurseurs du soutien-gorge avec comme créatrice Mary Phelps Jacob. En effet, durant la guerre, les femmes se retrouvent à travailler les champs et le corset s'avère peu pratique pour gratter la terre.

Dans les années 20, c'est de nouveau la mode du non-genrée où l'on cache ses formes. Puis, dans les années 50, on aime les seins pointus avec des soutiens-gorges de forme triangulaire.

C'est enfin en 1968 que la "révolution sexuelle" a lieu aux USA pour la lutte de l'égalité des sexes ! Des centaines de féministes mettent tout objet représentant la féminité (soutien-gorge, talon, faux-cils, maquillage) dans des containers sur lesquels est écrit "poubelles de la liberté". C'est donc le fameux **bra-burning** !! Pour la petite histoire, aucun soutien-gorge n'a été brûlé ce jour, c'était juste une pub de la presse :p

Depuis ce temps, **la femme devrait alors la seule à décider si elle veut ou non porter ce sous-vêtement**. Pourtant, une enquête de l'IFOP datant de juillet 2020 révèle que 20% des personnes pensent que ne pas porter de soutien-gorge est une circonstance atténuante en cas d'agression sexuelle.

A ce moment, vous vous demandez pourquoi le soutien-gorge est encore symbole de féminité dans notre société ? C'est tout simple, la CULTURE! C'est clairement ancré dans notre **culture** que chaque adolescente doit porter un soutien-gorge dès que leur seins commencent à sortir. Nos grands-mères, mères et toutes les femmes autour de nous portent des soutiens-gorges donc pour nous, c'est tout à fait normal d'en porter. Cela fait partie de nos codes sociaux!

Le port de soutien gorge :
un fait de société ou une réelle aide médicale?

Quelle est alors sa place dans notre société ?

Mis à part son rôle de soutien, le soutien-gorge est aussi un **objet esthétique**. Il a totalement sa place dans notre garde robe. On peut le décliner sous toutes formes : dentelles, lin, coloré, coton, motifs… Il y en a pour tous les goûts ! Ce sous-vêtement est un réel habit de mode que l'on aime ou non exposé à la vue des autres.

C'est aussi un **objet de séduction** qui depuis des siècles à pour objectif de mettre en avant la poitrine de la femme selon les désirs du / de la partenaire. Le corps de la femme est sexualisé via cette lingerie. Dans les publicités mais aussi les films ou séries, on voit la femme en soutien-gorge sur des scènes érotiques.

Dans notre société, le soutien-gorge est également un **outil de marketing**. Nous sommes dans une société de consommation où chaque objet est fait pour être vendu. Les publicités nous font acheter le dernier soutien-gorge sans même qu'on en ait réellement besoin.

Mais alors Jamy, c'est quoi son utilité médicale ?

C'est LA question qu'on se pose! Le soutien-gorge a pour objectif de **maintenir les seins**. Oui, oui on sait tout.e.s que les seins tombent par terre sans soutien-gorge! En étant plus sérieux, les seins sont contre les muscles pectoraux, intercostaux et subclaviers. La statique du sein repose essentiellement sur la peau et les ligaments suspenseurs du sein. La glande est quant à elle mobile et on peut finalement bouger le sein un peu dans tous les sens. La pesanteur joue alors un grand rôle sur la poitrine car sans soutien, le sein a tendance à être dirigé vers le bas. Il est possible d'avoir une **ptose mammaire** suite à une distension de la peau avec l'âge mais surtout à cause d'une **perte de volume mammaire rapide et important**. Cependant, l'efficacité du soutien-gorge contre cette ptose n'a pas été prouvé. Un médecin de Franche-Comté a mesuré pendant 15 ans les seins d'un groupe de 130 femmes. Son étude montre que le sein n'est pas impacté par la pesanteur et qu'au contraire il serait plus ferme sans soutien-gorge. Selon ce médecin, le soutien-gorge serait un faux besoin pour le soutien de la poitrine.

Pourtant, on entend souvent que les **fortes poitrines** induisent des **douleurs de dos**. En effet, ces personnes ont tendance à être plus penchées vers l'avant ou l'arrière pour compenser et ainsi induire une tension au niveau dorsal et cervical. Le soutien-gorge peut alors être une solution pour diminuer cette pesanteur et ainsi permettre d'adopter une meilleure posture. Il faut quand même faire attention à ne pas trop serrer les bretelles qui pourraient exercer une pression sur les épaules. L'autre solution pour ce mal de dos peut tout simplement être les étirements, les sports doux afin d'avoir une meilleure posture.

Dans les autres rumeurs, on entend que le soutien-gorge serait une cause du cancer du sein en diminuant la circulation lymphatique ou en induisant des traumatismes. Stop les rumeurs! Aucune étude a réellement réussi à prouver cette théorie et il n'y a donc **pas de lien avéré entre soutien-gorge et cancer**. Il est quand même important d'inclure le soutien-gorge dans la prise en charge des personnes atteintes du cancer du sein car il permet après une mastectomie de retrouver la forme d'un sein. Il a un réel rôle pour le bien-être des femmes en leur permettant de cacher cette étape difficile et de faire face à la maladie.

On peut également continuer le débat en se questionnant sur les **douleurs mammaires durant une activité physique.** Les études montrent que les douleurs sont davantage liées à la constitution du sein, à son volume, à sa richesse en glandes et à l'équilibre hormonal du sportif qu'à l'amplitude des mouvements des seins. En 2003, une jeune médecin réalise sa thèse sur le port de soutien-gorge de sport. Dans les résultats, on remarque que 55 % des participantes signalent de l'inconfort sans soutien-gorge au début de l'étude puis que la tendance s'est complètement inversée un an après. De plus, l'évaluation palpatoire des tissus avoisinants montre une augmentation de la trophicité de l'ensemble des muscles rotateurs externes de l'épaule et du muscle grand pectoral, ce qui traduit le développement de ces muscles. Les vergetures diminuent rapidement, traduisant une amélioration de la qualité de la peau. Finalement, le soutien-gorge de sport n'est pas indispensable mais il reste quand même un confort pour les sportives.

De plus, le soutien-gorge peut avoir un rôle lors d'un **allaitement**. D'un point de vu médical, il est souvent conseillé aux femmes qui ne souhaitent pas allaiter de porter un soutien-gorge afin d'éviter de stimuler le sein et donc d'induire une montée de lait. Dans ce cas, on conseille plutôt de porter une brassière qui comprimera correctement la poitrine. Durant l'allaitement, le soutien-gorge peut aussi être une cause d'engorgement s'il est mal ajusté. Il est alors préférable de revoir sa taille de soutien-gorge ou d'adopter une autre forme de soutien-gorge (sans armature par exemple).

Finalement, d'un point de vu scientifique, le port de soutien-gorge n'apporte pas de réel bénéfice. Il est surtout porté par habitude culturelle et pour son esthétique.

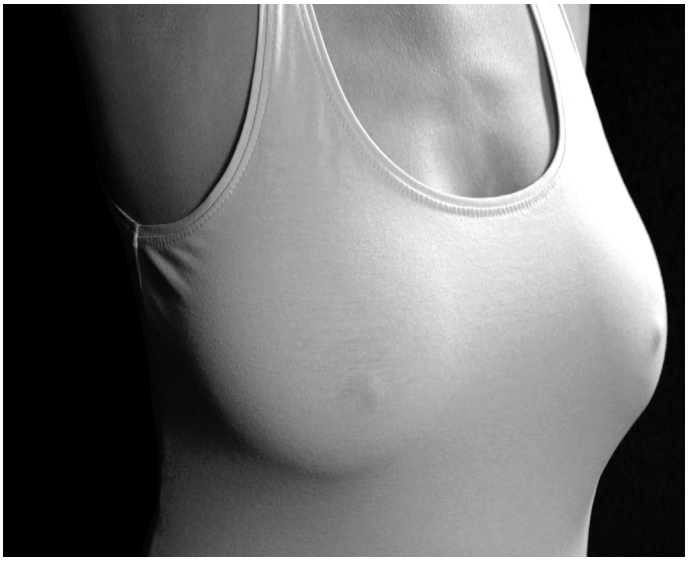

Le mouvement "No-Bra" :

Le mouvement "No-bra" consiste à ne plus porter de soutien-gorge. Il est avant tout un symbole de révolte des femmes dans notre société mais aussi pour avoir plus de confort dans la vie de tous les jours. Aujourd'hui, environ 18% des françaises ne portent plus de soutien-gorge (merci le confinement ;p).

Si après tout ça, vous voulez tenter le **No-Bra**, voici les conseils :

> Pour commencer cette pratique, je vous conseille d'y aller petit à petit pour que la poitrine s'habitue car au début cela peut être douloureux. Essayez d'abord chez vous puis sur des courtes journées pour enfin supporter librement vos seins tout le temps!

> Si vous avez tendance à être pudique et vous n'aimez pas exposer votre poitrine car on voit vos tétons ou qu'ils sont pas parfaitement rond, je vous conseille d'abord de prendre confiance en votre corps. Il est magnifique et encore plus au naturel. Chaque poitrine est unique et vous avez le droit de l'assumer sans peur de jugement.

Que vous portiez ou non des soutiens-gorges au quotidien, vous avez pu comprendre son rôle majeur dans notre société allant jusqu'à nous faire croire ses bienfaits médicaux. Sachez que **chaque personne est libre de porter ou non un soutien-gorge sans devoir subir les pressions de la société.**

A vos soutiens-gorges !!!

Floriane Grimault, Vice-Présidente en charge de l'Innovation Sociale

Sources :

> haut le sein, D.Gros

> http://www.racontemoilhistoire.com/2015/11/soutien-gorge-lhistoire-du-nichon-fier/

> livre gynécologie du sport

ÉTUDIANTS SAGES FEMMES

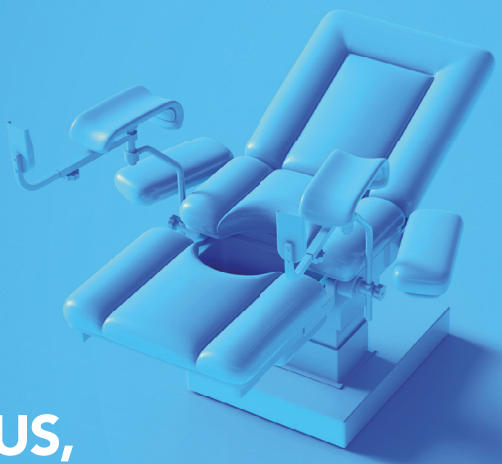

GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ

POUR NOUS, SAGES-FEMMES

Des offres **sur-mesure** adaptées à tous nos besoins pendant notre cursus !

- **RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**[1]
  Pour nous protéger pendant **nos stages et lors de nos remplacements en libéral.**
  - **Protection juridique**[1]
  - **Couverture lors de stage à l'étranger* et missions humanitaires bénévoles****
  - **Capital Invalidité Reconversion de 15 000 €.**[3]
- **COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**[4]
- **ASSURANCES HABITATION**[5]

OFFERT ![2]
Maintenant en Tacite Reconduction [6]

À PARTIR DE 9.75 €/mois

À PARTIR DE 6 €/mois

Groupe Pasteur Mutualité place la santé et le bien-être des professionnels de santé au cœur de ses actions de prévention et d'entraide.

@gpm_fr // benjaminjeuneprosante // www.gpm.fr

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
01 40 54 54 54
DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00

(1) Garantie assurée par Panacea Assurances SA, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, Entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 50.000.000 euros - 507 648 087 R.C.S. Paris, Siège social : 1, Boulevard Pasteur - CS 32563 75724 - PARIS CEDEX 1 - **(2)** Prise en charge intégrale par Groupe Pasteur Mutualité de ta cotisation 2020/2021 portée sur l'attestation jointe y compris la contribution au fonds de garantie de 15 euros - **(3)** Garantie assurée par GPM Assurances SA - Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, Entreprise régie par le Code des Assurances, au capital de 55.555.750 euros - 412 887 606 R.C.S. Paris, Siège social : 1, Boulevard Pasteur - CS 32563 75724 PARIS CEDEX 15 - **(4)** Garanties assurées par AGMF Prévoyance - Union de mutuelles soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, enregistrée sous le n°775 666 340, Siège social : 1, Boulevard Pasteur - CS 32563 75724 PARIS CEDEX 15 - **(5)** Assurées par Thélem Assurances - Société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances, situé à le Croc, 45 430 Chécy - **(6)** L'adhésion au contrat est conclue avec tacite reconduction pour la période indiquée au certifi cat d'adhésion valant attestation d'assurance. Elle est, à l'expiration de cette durée, reconduite annuellement de plein droit pour le cursus universitaire de la fi lière sélectionnée, dans la limite de 8 ans, ou d'un changement de statut qui nécessitera une re-souscription (passage de l'externat à l'internat, activité libérale...).

* Dans un Etat membre de l'UE. ** Monde entier hors USA et Canada.

GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ PARTENAIRE DE :

ANESF
association nationale des étudiant·e·s sages-femmes

Focus ON : Besançon

L'AESFB (Association des étudiant·e·s sages-femmes de Besançon) existe depuis 2002. Elle regroupe aujourd'hui une centaine d'élèves, soit la quasi-totalité des étudiant·e·s réalisant leurs études dans la ville de Besançon. Le bureau comporte **17 membres**, toutes années d'études confondues. En plus de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de Besançon, notre association les tient **informé·e·s** des évolutions gouvernementales qui concernent leurs études ou leur métier. Elle **forme** également les membres de son bureau tout au long de l'année, met en place des **projets de prévention, de sensibilisation** à certains sujets et enfin, assure un **tutorat entre les pairs** pour permettre aux étudiant·e·s de s'entraîner avant leurs évaluations pratiques.

L'AESFB participe également à plusieurs actions tout au long de l'année : **octobre rose, le téléthon, l'hôpital des nounours, nez pour sourire, stand up for african mothers ou encore règles élémentaires.** Cela permet de **récolter des fonds** pour diverses associations, pour l'organisation d'autres projets mais aussi pour **assurer la visibilité de notre métier et faire de la prévention au grand public.**

Photo de Yann Mougin «Notre rivière pourpre»

Durant la crise sanitaire, l'AESFB a souhaité garder une activité et un contact avec ses adhérent·e·s. Cela nous paraissait primordial, tant pour **faire passer des messages de prévention** que pour **montrer notre solidarité** lors de cette période de confinement difficile.

Malgré la crise sanitaire, il nous semblait très important de **sensibiliser nos adhérent·e·s à toutes les problématiques que pouvait soulever un état de confinement national.** Nous avons donc commencé par faire circuler des **messages d'informations du Ministère de la Santé**, avec la marche à suivre en cas de symptômes, le jour-même de l'annonce du confinement. Quelques jours plus tard, nous avons fait circuler un rappel concernant les **violences conjugales et infantiles** : malgré les mesures sanitaires, de nombreux organismes maintenaient leur activité afin de protéger les femmes et les enfants. Dans la même semaine, nous indiquions à nos adhérents que les **dons de sang et de plaquettes** étaient toujours autorisés, et nous avons également diffusé un communiqué du gouvernement à propos du **recours aux contraceptifs d'urgence et à l'IVG** durant le confinement.

A Besançon, les étudiant·e·s de quatrième et cinquième année ont été mobilisé·e·s en urgence afin d'aider les établissements à maintenir une prise en charge correcte des patientes malgré la propagation du virus. Ainsi, nous étions en première ligne face à l'épidémie. La Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) et l'Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes (ANESF) ont rappelé les **risques que cette mobilisation pouvait avoir sur l'état de santé mentale des étudiants en santé,** mais aussi les **droits** auxquels nous pouvions prétendre **concernant les stages, les vacations ou le volontariat.** Ces messages ont tous été relayés par notre association.

Tout au long de la période de confinement et de mobilisation des étudiant.e.s, l'AESFB a maintenu une **communication sur la modification des pratiques de notre métier en raison de la crise sanitaire** (comme par exemple, **l'allongement de 2 semaines du délai de recours à l'IVG médicamenteuse ou la téléconsultation**) mais aussi sur l'existence d'un **dispositif de santé mentale COVID-19** pour pouvoir discuter de nos difficultés. Nous étions en effet partagé·e·s entre sentiment d'inquiétude et d'impuissance face à la crise, mais parallèlement déterminé·e·s à aider nos collègues et à continuer de prendre soin des femmes et des nouveau-nés malgré les risques de contamination bien présents.

La **communication** était **essentielle** durant cette période de crise, pour que les étudiant·e·s ne se sentent pas abandonné·e·s par leurs représentant·e·s, mais aussi pour qu'ils·elles soient tenu·e·s au courant des dernières informations les concernant.

A la fin de la mobilisation dans les services hospitaliers, un nouveau combat s'est engagé pour les associations étudiantes : la reconnaissance du travail accompli et des risques pris par les étudiant·e·s sages-femmes durant l'épidémie de COVID-19. A Besançon, les conditions d'obtention de la prime n'étant pas remplies, les étudiant·e·s de quatrième et cinquième année n'ont pas pu en bénéficier, mais ont obtenu un bon TOTAL d'une valeur de trente euros.

Aujourd'hui, notre association **soutient les revendications de l'ANESF concernant le Ségur de la Santé**. L'épidémie de COVID-19 a permis de mettre en lumière de nombreuses problématiques dans le milieu de la santé, notamment le **manque de reconnaissance de notre métier de sage-femme**, mais aussi le **manque de moyens des établissements face à la crise**. Nous espérons maintenant une prise de conscience gouvernementale compte tenu de l'urgence de la situation...

Katia ROUSSEL, Vice-Présidente en charge des partenariats de l'AESFB

Culture : Feminists in the City

Après un article sur le livre *Les Couilles sur la table* de Victoire Tuaillon (Engagement n°36) et le livre de Mona Cholet *Sorcières, la puissance invaincue des femmes* (n°37), l'ANESF continue de mettre le féminisme à l'honneur dans ce nouveau numéro. Il ne sera pas question de lecture cette fois-ci, mais de visites, de balades et de masterclasses, avec **Feminists in the City** !

Il s'agit d'un organisme qui propose de **nouvelles manières d'explorer le féminisme**, l'histoire des femmes et de leurs luttes.

Ainsi, si tu habites à Paris, Lyon, Marseille, Toulouse ou Bordeaux, tu pourras partir à l'assaut de ta ville pour découvrir, lors de **visites** d'1h30 à 2h30 organisées toutes les semaines ou tous les mois *(cela dépend de la ville)*, les recoins qui y sont teintés de féminisme !

A Bordeaux par exemple, c'est la **chasse aux sorcières** qui est contée, tout comme à Paris, où d'autres visites extérieures sur de vastes thèmes sont organisées : de la **libération sexuelle** au **street art**, en passant par **Simone de Beauvoir** !

Pour les Parisien·ne·s, ce n'est pas tout : des visites féministes de **musées** (le Louvre, Orsay et le centre Pompidou) sont également proposées !

Si tu n'habites pas dans les villes citées, ne t'inquiètes pas, Feminists in th City a tout prévu pour que tu puisses développer ta culture féministe depuis chez toi grâce à des **Masterclasses**! Régulièrement, Feminists in the City propose des Masterclasses sur Zoom d'un montant de 5,90€ environ, sur des sujets aussi divers que passionnants : les héroïnes du studio Ghibli, la chasse aux sorcières, le sexe féministe, etc. !

Le **dimanche 18 Octobre** de 20h30 à 21h30, **Marie-Pascale Schuller** *(auteure de "Pionnières des soins et autres pionnières dans l'histoire des femmes")*, médecin, féministe, vous fera découvrir le **courage** et **l'engagement** hors du commun des **soignantes**, infirmières et médecins, pour imposer leurs conceptions des soins dans un monde patriarcal. Elle vous fera découvrir des femmes fortes et engagées qui ont marqué l'histoire des soins, comme Florence Nightingale, Madeleine Pelletier ou encore Cicely Saunders.

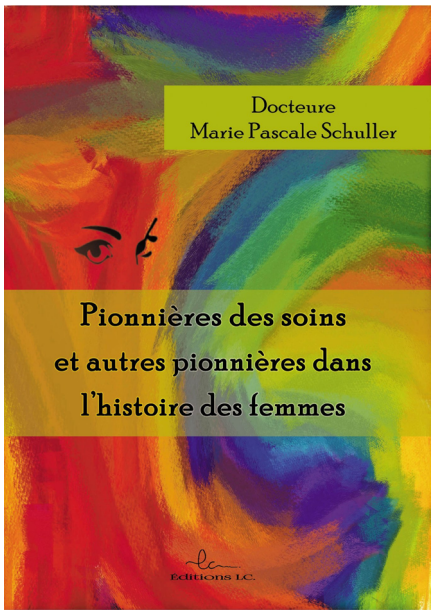

L'ANESF & Feminists in the City te permettent d'avoir une réduction de 10% pour cette Masterclass grâce au code **ANESF2020** !

Sur le site https://www.feministsinthecity.com/ tu trouveras aussi des articles intéressants dans la rubrique « Actualités & blog » dont je te recommande la lecture !

Pour finir, si tu es Toulousain·e, Parisien·ne ou visiteur·se, une **carte de lieux féministes** est disponible sur le site pour ces deux villes, regroupant les places, librairies, cafés, musées et autres lieux féministes de ces grandes villes !

J'espère t'avoir fait découvrir une nouvelle manière de développer tes connaissances en matière de féminisme, et te souhaite d'excellentes Masterclasses, balades ou visites de musées !

Apolline MADEC,

Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

PHILIPS

AVENT

Partenaire de l'ANESF

Profitez jusqu'à -50 % de remise sur notre gamme de produits Philips Avent et Sonicare

Philips Avent, partenaire de l'ANESF, vous propose des réductions allant jusqu'à - 50% sur les produits de la gamme Philips Avent mais aussi sur les produits d'hygiène buccodentaire de la gamme Philips Sonicare !

Il vous suffit pour cela de demander un code de réduction à usage unique valable sur la boutique en ligne Philips.fr (dans la limite des stocks et des codes disponibles).
Renseignez-vous et demandez vos codes en envoyant un mail à : **partenariatanesf@philips.com**

Philips France Commercial - 33, rue de Verdun - CS60055 - 92156 Suresnes Cedex France - SASU au capital de 3 100 000 €, R.C.S. Nanterre 811 847 243